



Communiqué du Syndicat de l'Encadrement de la Jeunesse et des Sports

(SEJS)

L'arrêté du 16 février (JoRf du 11 mars) portant extension de la **prime de fonctions et de résultats** (PFR) aux inspecteurs de la jeunesse et des sports est une **véritable provocation** qui traduit un **profond mépris** au regard des membres de ce corps et des fonctions qui leur sont confiées.

En conséquence le Conseil National du SEJS demande à son Bureau National (BN) de suspendre *sine die* toute discussion avec la Direction des Ressources Humaines (DRH) sur la fusion statutaire.

Paris, le 15 mars 2012

Destinataires :

- Ministres concernés
- IGJS
- SGG - services du Premier ministre
- SG des ministères sociaux
- DRJSCS, DDCS & DDCSPP
- Membres du SEJS
- SNIASS